



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 16 juin 2022

VIGILANCE ROUGE CANICULE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Météo-France place le département de la Charente-Maritime en vigilance rouge canicule à compter du vendredi 17 juin à 14h. Les services de l'État et les acteurs locaux (maires, établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, services de secours et d'urgence...) organisent la montée en charge du dispositif préventif et opérationnel pour la prise en charge des personnes à risque.

L'ensemble des services sanitaires sont mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule sont mises en œuvre au niveau local. Il s'agit notamment:

- d'assurer la permanence des soins et la bonne réponse du système de santé;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque;
- de mettre en œuvre des actions d'information sur les mesures préventives à destination du public.

Un numéro de téléphone national, «canicule info services» au 0800 06 66 66 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe), est mis en place. Cette plateforme d'information fonctionne tous les jours, de 9h à 19h, et permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

Il est également possible pour les personnes isolées et/ou vulnérables de se signaler auprès de la mairie de leur commune afin que l'on puisse s'assurer régulièrement de leur bon état de santé physique. La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes), quelques conseils utiles en cas de fortes chaleurs:

Conseils de comportement :

- Maintenez votre logement frais : pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit.
- Buvez régulièrement et fréquemment, au moins 1,5 litre d'eau par jour, sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps, au moins le visage et les avants-bras, plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Utilisez ventilateurs et/ou climatisation si vous en disposez, sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grande surface, cinéma, bibliothèque municipale,...), 2 à 3 heures par jour.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h - 17h).
- Ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre, portez un chapeau, des vêtements légers et amples et des lunettes de soleil.
- Limitez vos activités physiques.
- Osez demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées.

En cas de malaise ou de troubles du comportement (étourdissements, maux de tête violents, grande fatigue, nausées, crampes musculaires...), n'hésitez pas à appeler un médecin, le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-Pompiers).

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)